



Le Cerclier 2017





GESTION MUNICIPALE

- 4 Inauguration
- 7 Travaux de voirie
- 11 Lavoir de Bagin
- 14 Cantine scolaire
- 15 Toiture église
- 16 Echos de la forêt
- 18 Travaux divers
- 20 Obligations d'élagage

ACTUALITÉS

- 22 Site Saint-Félix
- 23 Vie scolaire
- 24 IGP Charolais
- 25 Carte d'identité
- 26 Cours d'eau à Merry

VIE ASSOCIATIVE

- 30 Sauvegarde Saint-Félix
- 33 Randonnées
- 34 Reliance
- 37 Comité des fêtes

HISTOIRE LOCALE

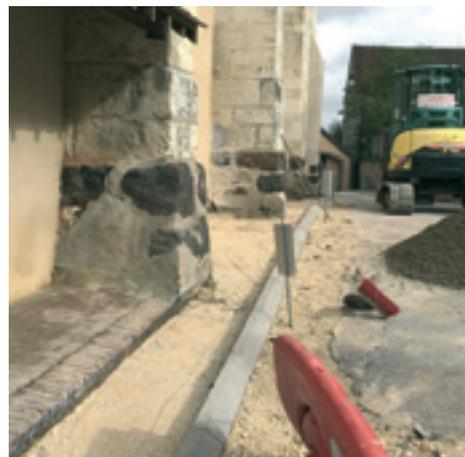
- 38 Centenaire 14-18

PLUS D'INFO

- 41 11 novembre - Linky
- 42 Etat civil - Nouveaux arrivants
Nos artisans



Réfection de voirie



Anne-Marie POULET

Réalisation : Guy PRÉVOST
Conseiller infographie : Patrick MANIEZ
Logo Cerclier : Marcel POULET
Photo de couverture : Guy PRÉVOST
Relecture : Marcel POULET
Impression: Starprint, Zone tecnosud
66000 Perpignan
Tirage : 280 exemplaires
N° ISSN : en cours
Dépot légal à la parution

Anne-Marie POULET nous a quittés au mois de novembre après une douloureuse maladie. Elle ne relira pas le Cerclier 2017 avant impression pour y corriger les fautes d'orthographe et de syntaxe.

Ancienne institutrice, elle avait toutes les qualités pour ce travail ingrat qu'elle acceptait pourtant bien volontiers depuis plusieurs années.

Enfant du pays, où vécurent une bonne partie de ses ancêtres, elle connaissait parfaitement le village et se passionnait pour son histoire. Après beaucoup de recherches aux archives départementales, son intuition lui permit de trouver de nombreux documents concernant Merry-la-Vallée... et bien d'autres sujets.

Grâce à ses recherches, des articles de grande qualité ont pu être publiés dans le Cerclier et vous ont permis de mieux connaître l'histoire de notre village.

Anne-Marie, sans toi, le Cerclier ne sera plus tout à fait le même.

Il ne t'oubliera pas.

Encore merci pour ta contribution à ce bulletin.

Le mot du maire,

Ce nouveau bulletin municipal, comme les précédents rend compte du travail de l'équipe municipale et des réalisations de l'année écoulée. En particulier, la part importante de travaux sur le patrimoine communal.

Tout d'abord la réfection de la toiture du lavoir de Bagin, la restauration du pignon ouest et la pose de gouttières, afin d'assainir les murs.

Ensuite la réfection de la toiture du bâtiment qui abrite la cantine scolaire.

Et enfin la rénovation en profondeur de la rue de l'église.

Ces derniers travaux améliorent l'image et l'attractivité de notre village ; avec en plus pour cette fin d'année des décorations et illuminations réalisées par un groupe de bénévoles que nous pouvons féliciter et remercier.

L'ensemble des travaux d'investissement réalisés cette année représente un montant de 190 000,00 € TTC, que le budget a pu supporter sans avoir recours à l'emprunt. En 2018, nous engagerons la réfection des 700 m² de toiture de l'église, avec la pose de gouttières. La DETR de 30% du montant HT nous a été attribuée ainsi qu'une modique subvention du conseil départemental.

Egalement, un autre projet devrait se concrétiser ; il s'agit de la construction de l'atelier municipal afin d'avoir un lieu plus spacieux et mieux adapté que l'actuel qui se situe dans le sous sol du foyer.

La modernisation de l'ensemble de l'éclairage public va se poursuivre encore cette année et devrait se terminer en 2019.

Ce bulletin municipal annuel, « Le Cerclier » est toujours très attendu et apprécié par la majorité d'entre vous.

Je vous invite donc à la lecture attentive de ce nouveau numéro, toujours abondamment illustré de photos et réalisé comme à l'accoutumée par notre premier adjoint Guy PREVOST.

Que l'année 2018, apporte à tous santé, prospérité. Recevez en mon nom et du nom de l'ensemble du conseil municipal nos meilleurs vœux.

*Le maire,
Roger CHARPY*

Inauguration

Les travaux de l'église ont été inaugurés le samedi 8 juillet par les élus locaux et le Père Grégoire en présence d'une partie de la population



Les élus présents. De gauche à droite : le président de la CCA Mahfoud AOMAR, notre député Guillaume LARRIVÉ, le conseiller départemental William LEMAIRE et le maire

Notre église a fait peau neuve après d'importants travaux qui ont pris fin en 2016. Cette restauration méritait bien d'être fêtée par une cérémonie d'inauguration.

Pour l'événement, la municipalité avait invité les habitants de Merry ainsi que les élus locaux, à savoir notre député Guillaume LARRIVÉ, les conseillers départementaux du canton William LEMAIRE et Irène EURLIET BROCARDI et le président de la Communauté de communes de l'Aillantais Mahfoud AOMAR.

Le Père Grégoire, curé de notre paroisse, nous fit également l'honneur de sa présence.



Le Père Grégoire

Les discours

La cérémonie débuta par le discours du maire qui retraça l'historique du projet en n'oubliant pas de remercier les institutions qui financèrent partiellement sa réalisation grâce aux subventions accordées (voir Cerclier 2015). Il rappela aussi l'important travail de la mairie qui permit de se passer d'architecte, contribuant ainsi à de substantielles économies.

M. William LEMAIRE félicita la municipalité pour sa volonté de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine communal, effort méritoire dans une époque où les subventions se réduisent considérablement.

Il exprima aussi son inquiétude face à une ruralité abandonnée au profit des villes et espère que le nouveau gouvernement saura inverser la tendance... sinon nos villages continueront à se vider de leurs habitants malgré les efforts pour les rendre plus attrayants.

M. Guillaume LARRIVÈ, avec son talent oratoire habituel, précisa que c'était sa première inauguration depuis sa réélection en juin à la députation. Il plaida lui aussi pour une défense de nos territoires ruraux en souffrance.

Il fit un rappel historique sur la loi de 1905 relative à la séparation des pouvoirs de l'Eglise et de l'Etat qui définit les responsabilités à propos de l'entretien des bâtiments voués au culte, en précisant que deux députés de l'Yonne avaient participé à la rédaction de cette loi.

Le Père Grégoire conclut ces discours en remerciant la municipalité pour ses efforts en faveur de ce lieu de culte appartenant au patrimoine et exprima le vœu que l'intérieur de l'église, en mauvais état, fasse un jour lui aussi l'objet d'une restauration.



Des habitants qui ont honoré la cérémonie de leur présence écoutent attentivement les discours...

Après les discours

La cérémonie se poursuivit par un tour de l'église de l'assemblée où chacun put constater la qualité de la rénovation de la SATR (entreprise malheureusement disparue depuis). Pour l'occasion, des panneaux, avec des photos montrant les différentes phases des travaux et l'état des murs « avant », avaient été installés sur les quatre façades de l'église, initiative très appréciée des participants.

L'inauguration se termina dans la bonne humeur autour d'un vin d'honneur avec la dégustation d'excellents petits fours salés, de gougères et gâteaux.

G.P.



Guy PRÉVOST présente l'historique des travaux et du bâtiment à Micheline LERICHE, journaliste, pour un article dans la presse locale. Photo M.P.



Photo M.P.



Des panneaux avec photos montrant l'évolution des travaux et l'état du bâtiment « AVANT » ont été appréciés et commentés

La croix et le raisin...

La sculpture du maire au-dessus de la petite porte latérale d'entrée de l'église suscite de nombreux commentaires...

Photo M.P.



Le vin d'honneur clôture l'inauguration dans la convivialité. Photo M.P.

Travaux de voirie

Coup de jeune dans un centre bourg désormais plus attrayant grâce à des travaux de grande ampleur rue de l'Eglise



La couche d'assise de la chaussée sous la couche de roulement était de mauvaise qualité dans le bas de la rue de l'Eglise. Elle a été robotée sur une profondeur de 30 cm puis elle a été remplacée par des matériaux neufs de granulométrie 0-40 après la pose d'un géotextile. Opération coûteuse mais nécessaire pour une bonne longévité de la route.

Depuis neuf ans, nous avons beaucoup œuvré sur les routes, dans les hameaux et en rase campagne, pour redonner à notre commune un réseau routier digne de ce nom.

En 2017, après la restauration extérieure de l'église, le temps était venu de s'attaquer au centre bourg avec une réfection totale de sa rue principale et de son prolongement par la rue de Saint-Aubin jusqu'à l'abreuvoir.

UNE RUE EN PITEUX ÉTAT !

Cette rue de l'Eglise, laissée trop longtemps à l'abandon, ternissait l'image de notre village avec ses trottoirs délabrés où poussait l'herbe, avec son revêtement bosselé et très dégradé et ses avaloirs d'eau pluviale d'un autre âge.

Le conseil municipal est fier et heureux de cette rénovation qui, à l'exception de quelques grincheux, est appréciée des habitants.

Après la restauration du bâtiment école-mairie et de l'extérieur de l'église, notre centre bourg est désormais plus accueillant et plus attractif. Dommage que certaines façades altèrent l'harmonie de cet ensemble...

DES TRAVAUX CONFIÉS À COLAS

Les travaux furent réalisés par l'entreprise de travaux publics COLAS avec une offre de prix très raisonnable. La municipalité est satisfaite de la qualité de la prestation fournie.



Finition des trottoirs avec du béton désactivé

34 ANS... AU MOINS !

Une recherche dans les archives du conseil municipal n'a pas permis de déterminer à quand remontait le dernier revêtement complet de cette rue. Ce qui est certain, c'est qu'il est antérieur à l'année 1983, soit plus de 34 ans ! Il était temps de passer à l'action...

DES PLANS « MAISON » !

Des plans précis s'imposaient pour ces travaux avant de lancer les appels d'offres. La mairie ne fit pas appel à un bureau d'études mais se chargea elle-même des plans.

Il fallut de nombreux relevés, cotes, niveaux, emplacement des bouches à clé, des regards divers, des buses, des gouttières de particuliers ... etc.

Il fallut aussi choisir les types de bordure, la disposition et la largeur des trottoirs, (travail compliqué en raison de regards téléphoniques disposés un peu n'importe où sur la chaussée) et l'emplacement des nouvelles grilles de collectes des eaux de pluie.

Un travail très important mais des économies certaines.



A gauche : Lors du terrassement pour les trottoirs, on constate le raccordement direct des eaux usées de certaines maisons dans les buses recevant les eaux pluviales. Rejets qui finiront leur course dans le ru de l'Ocre après avoir transité par l'abreuvoir !

A droite : Tous les regards, munis de grilles pour recevoir les eaux de pluie, ont été équipés de siphons pour éviter les odeurs nauséabondes dégagées par ces eaux usées dans la rue de l'église. Ces siphons ont pour inconvénient de nécessiter un entretien régulier pour éviter leur colmatage, tout comme un siphon d'évier.

Après le contrôle des installations d'assainissement en 2014, les installations les plus polluantes devaient pourtant être soumises à une réhabilitation. Il semble que le SPANC n'ait pas estimé ces travaux prioritaires malgré la pollution de l'Ocre et les odeurs... C'est bien dommage pour l'environnement.

EN CHIFFRES

125 604 € Coût TTC des travaux

400 m de voirie refaite

2450 m² revêtus en enrobé

180 m² de trottoirs en béton désactivé

300 m² de trottoirs en enrobé

230 m² de reprise en profondeur

675 m de bordures diverses

3,5 semaines de travaux



Camions d'enrobé en attente

DES IMPÔTS EN HAUSSE ?

Devant l'ampleur des travaux réalisés, certains administrés ont fait part de leur inquiétude quant à une éventuelle augmentation des impôts locaux !

Inquiétude sans fondement, ces travaux étaient prévus dans le budget 2017 et en autofinancement, c'est à dire sans emprunt, comme ceux de l'église. C'est le résultat d'une gestion rigoureuse des finances communales qui permet de dégager des excédents importants pour financer des travaux.

Rappelons pour ceux qui l'auraient oublié qu'une de nos promesses électorales était de ne pas augmenter les impôts locaux, ce qui est le cas depuis 2008.

G.P.



Rabotage de chaussée



Le finisher étale la couche de roulement en enrobé à chaud

C'était comment avant ? - Quelques photos souvenirs...



Le trottoir devant le N°8



Un avaloir d'eau pluviale au N°3 ...



Trottoir et entrée privée devant le parvis de l'église...



Trottoir et état de la route devant le N°6



Le vieux trottoir en briques, usé par 3 générations de cultivateurs

Lavoir de Bagin

Notre volonté de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine rural ne faiblit pas



La promesse électorale de restaurer le petit patrimoine rural, laissé trop longtemps à l'abandon, s'est encore affirmée en 2017 avec des travaux sur le lavoir de Bagin.

Préserver de la ruine ces témoignages du mode de vie de nos ancêtres pour les générations futures est important. Cela permet aussi de rendre notre village plus attractif.

L'entreprise locale de maçonnerie LAZZARI fut chargée des travaux.

Ce lavoir fut construit par Sieur Philéas VILLAIN, maître-maçon à Saint-Aubin-Chateauneuf.

EN CHIFFRES

22 470

Coût des travaux H.T. en €

5 272

Subvention de l'Etat en € (DETR)

170

Surface de toiture en m²

32

m de gouttières posées

1892

Année de construction

La toiture

Avec ses lattes pourries, l'arrière de la toiture était en très mauvais état. C'est probablement la conséquence d'une humidité permanente entretenue jadis par la présence de grands arbres sur le terrain voisin car cette toiture n'avait que 35 ans. L'avant du toit était en meilleur état mais il fut décidé de refaire l'ensemble. Des gouttières ont été posées pour assainir le bas des murs.

La dernière réfection de cette couverture remonte à l'année 1982 par un artisan du pays, Robert BARDOT, qui habitait en Vaux, pour la somme de 28 556 francs de l'époque.



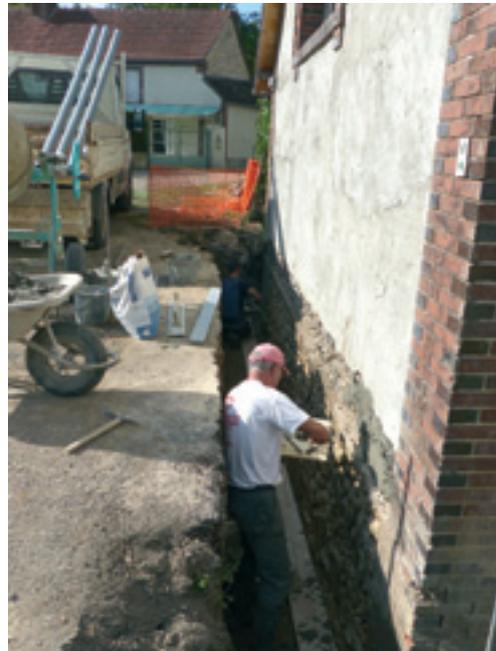
Le triste état de la partie basse du pignon avec ses pierres rongées par l'humidité

Le pignon ouest

Les pierres de la partie basse du pignon donnant sur la route étaient rongées par l'humidité, dégradation due à de fâcheux travaux de terrassement ayant consisté à enterrer, côté route, la partie basse du mur pour créer une plate-forme destinée à installer la « machine à goutte » lors de la venue du distillateur.

Avec la raréfaction des bouilleurs de cru, l'alambic a disparu mais l'humidité du sol est restée en dégradant la base du mur.

Des parpaings ont remplacé les pierres qui se délitait et le mur fut enduit sur ses deux faces. La partie enterrée a été isolée de l'humidité par un revêtement de protection de soubassement.

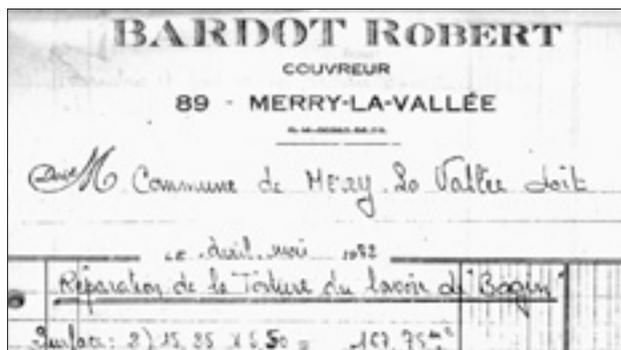


Après terrassement, enduit du bas de mur avant la pose d'un revêtement de protection

L'escalier

L'escalier d'accès au lavoir, en mauvais état avec ses marches disloquées et branlantes, a également été refait.

Ces travaux ont paré au plus urgent mais la restauration n'est pas terminée. Il reste à revoir le sol, l'éanchéité du cuvier et la fontaine avec sa pompe.



L'en-tête de la facture de 1982 de Robert BARDOT



Un escalier en mauvais état

G.P.



Cheminée

Le lavoir de Bagin était un lavoir trois étoiles ! Il possède une cheminée qui permettait aux lavandières de se réchauffer lors des froidures hivernales.

Il est aussi le seul de la commune qui est entièrement clos et qui dispose de portes d'entrée.



La pompe de Bagin

Autrefois, en période sèche, les fermes des hameaux manquaient souvent d'eau (mares asséchées, niveau bas des puits) pour abreuver leurs animaux.

Beaucoup de cultivateurs descendaient alors à la source de Bagin pour remplir avec la pompe une citerne tirée par un cheval.



L'alambic

Devant le lavoir, la « machine à goutte » de Régis MONNET de Poilly-sur-Tholon, dernier bouilleur ambulant ayant distillé à Merry.

Le nombre de bouilleurs de cru merrillons s'étant réduit comme peau de chagrin, il ne vient plus distiller à Merry.

Depuis la fin des années 1990, il faut se rendre à Beauvoir.



*Le pignon ouest
AVANT et APRÈS*



Cantine scolaire

La couverture du bâtiment refaite



Après le ravalement des murs en 2011, les peintures intérieures en 2013, la réfection de la toiture achève la restauration complète du bâtiment.

L'entreprise locale LAZZARI profita des vacances scolaires de la Toussaint pour reprendre la couverture de la cantine, y compris la pose d'un écran sous-toiture et le chéneau en zinc le long du bâtiment mitoyen.

La partie arrière de cette toiture était en mauvais état (beaucoup plus que la partie avant donnant sur la cour), probablement à cause de la présence permanente de l'ombre et l'humidité occasionnée par le bâtiment de M. et Mme Chaumont.



Etat du chéneau et de la toiture à l'arrière

EN CHIFFRES

15 400	Coût des travaux H.T. en €
4 618	Subvention de l'Etat en € (DETR)
145	m ² de toiture
20,7	m de faitage pigeonné
16,5	m de chéneau zinc

HISTORIQUE

Robert BARDOT refit cette couverture en 1972, il y a 45 ans pour la somme de 3 644 francs H.T., y compris la réparation de la cheminée.

A l'époque, le bâtiment n'abritait pas de cantine (voir Cerclier 2012) mais un préau, une buanderie, un bûcher pour stocker le bois de chauffage de l'école et du logement de l'instituteur, des W.C. pour les écoliers et un local pour la pompe à incendie (W.C. publics actuels)

Toiture de l'église

Des centaines de tuiles remplacées côté place



*Eric MICHAUT change les tuiles cassées à l'aide de sa nacelle
Ph. Sandrine ROUX*

Depuis un certain temps, des auréoles brunâtres étaient apparues dans la voûte de la partie latérale de l'église, du côté de la place. Elles ne pouvaient résulter que d'infiltrations d'eau et pourtant au-dessus des endroits suspects, la toiture ne présentait pas de dommages visibles.

Le diagnostic

La mairie fit appel à M. Eric MICHAUT d'Egleny, possesseur d'une nacelle, qui accepta de vérifier l'état de la partie basse de la toiture. Il s'avéra qu'un très grand nombre de tuiles cassées étaient à l'origine des fuites d'eau. Vu d'en bas, on ne pouvait s'apercevoir du défaut car les deux parties des tuiles étaient restées en place. Environ 400 tuiles furent remplacées.

Des ballons...

Une fois encore, ces dégradations résultent du comportement irresponsable de la part d'ados qui, à partir de la place, se servent de la toiture de l'église comme d'un terrain de jeux. Les vieilles tuiles sont fragiles et ne résistent pas au choc d'un lourd ballon de football.

Deux de ces ballons ont été retrouvés près du clocher, derrière la petite tour abritant l'escalier.

Si vous êtes témoin de tels agissements, n'hésitez pas à prévenir immédiatement le maire ou l'adjoint.

G.P.



*Ballons retrouvés sur le toit, coincés derrière le mur de la petite tour vers le clocher.
Les propriétaires sont attendus en mairie pour une leçon de civisme... ainsi que les parents pour régler la facture du couvreur !*



Les auréoles brunâtres dans le plafond de l'église dues aux infiltrations d'eau

Echos de la forêt

**Nos grumes
adjudées à
21 358 €**



Le débardage des grumes

Encore une belle vente de bois

Le 14 juin, une vente de bois aux enchères était organisée par l'ONF à Auxerre, salle Vaulabelle. Les grumes provenant des parcelles 12, 29 et 30, situées de part et d'autre de l'étang Rossignol, ont trouvé acquéreur.

Elles ont été adjudées à 21 358 € pour 225 m³ soit 95 € environ le m³, prix unitaire en hausse par rapport à la vente 2016. Les arbres ont été abattus début octobre.

Ils atteignent aujourd'hui une hauteur de 2 à 3 mètres mais ils sont menacés par des essences à croissance plus rapide comme le châtaigner d'où la nécessité de dégager manuellement ces jeunes pousses.

Chacun doit comprendre que sans ce type d'intervention, notre forêt ne produira plus de bois d'œuvre dans l'avenir.

Coût de l'opération :

2 497 €, soit un peu moins que le devis initial.

Travaux d'infrastructure retardés

Les allées forestières avec place de retournement prévues ne verront pas le jour en 2017 en raison de retards dans l'attribution des subventions européennes. Les affouagistes ont abattu les arbres sur l'emprise de la route.

Deux routes étaient programmées :

- Une dans les parcelles 29 et 30 au-dessus de l'étang Rossignol : Longue de 400 mètres et subventionnée à 80% en raison d'un partenariat avec M. VIGNEL, propriétaire riverain de nos bois.

- Une autre en face de l'étang, longue de 120 mètres et subventionnée à 40%.

Les subventions nous sont finalement parvenues mais trop tardivement. Les travaux attendront l'été 2018.

G.P.

EN CHIFFRES

135	Arbres prélevés
126	Nombre de chênes
7	Nombre de hêtres
1	Nombre de châtaigniers
1	Nombre de trembles
225	Volume prélevé en m ³
95	Prix du m ³ en euros

Travaux sylvicoles

Dans le cadre de la régénération de notre forêt, une entreprise a procédé au dégagement de semis dans les parcelles 8, 9, 10 et 30. En effet, la chute d'arbres lors de la tempête de 1999, et plus particulièrement dans les parcelles 9 et 10 en bordure de la départementale 22, a favorisé l'émergence de chênes.



*Gros plan
sur le tronc*

LE PLUS GROS CHÊNE DE LA FORÊT COMMUNALE

Il se trouve dans la parcelle 25, située en face de l'étang Rossignol. Les promeneurs peuvent l'admirer, près du sentier de découverte forestière, à cent cinquante mètres de la départementale. Son tronc est cerclé de couleur bleue.

En parfaite santé, avec un fût bien droit, sa circonférence atteint 3,45 mètres à 1,30 m de hauteur pour un diamètre de 1,10 m. Dans notre forêt, un chêne croît

en moyenne de 5 mm au diamètre par an (ou encore de 1,5 cm par an sur la circonférence)

On peut donc estimer l'âge de ce chêne à 225 ans ! Le gland originel aurait donc germé peu après la révolution française.

Ce beau spécimen ne sera pas coupé avec l'espoir qu'il sera classé « arbre remarquable » dans quelques décennies...

Travaux divers

Eclairage public

Comme prévu, la rénovation du réseau continue, secteur par secteur, et s'achèvera en 2019.

Cette année, vingt lampadaires LED ont été installés en Bagin, aux Hu-chons, rue de Saint-Aubin et dans le hameau des Noues.

Ils ont remplacé des anciens lampadaires, ayant fait leur temps, et qui de plus utilisaient des lampes à vapeur de mercure désormais interdites.

Coût de l'opération : **11 110 € H.T**

Subvention du SDEY : **5 575 € (50%)**



Chauffage salle des fêtes

Les radiateurs électriques équipant la salle des fêtes dataient de 1988, date de fin de construction du bâtiment. Après 29 ans de service, il était temps de changer ces « grille-pain » dont beaucoup ne fonctionnaient plus correctement.

Au printemps, l'entreprise ADELEC de Tonnerre remplaça tous ces radiateurs par des modèles plus performants.

Deux radiateurs furent également remplacés dans le cabinet du docteur PINAS.

Coût de l'opération : **3 954 € TTC**



Plancher du grenier de la mairie



Une partie du plancher du grenier de la mairie-école avait été refait par nos soins lors de la rénovation du bâtiment en 2011. Il restait à reprendre la partie située au-dessus de la salle des archives et de l'escalier.

Travaux effectués en début d'année, des panneaux OSB ont remplacé le vieux carrelage disloqué posé sur de la terre battue.

Chemin des Noues



Les matériaux issus du rabotage de la chaussée et du terrassement des trottoirs dans la rue de l'Eglise, à l'exception des blocs de béton, servent à remettre en état le chemin des Noues qui en avait bien besoin.

Entretien automnal de la voirie

Une fois par an, la végétation sur les talus, dans les fossés est broyée et les branchages débordant sur le domaine public sont coupés avec des disques à couteaux rétractables.

Cet entretien est confié à l'entreprise MARTEAU de Lalande qui effectue un travail particulièrement soigné, très apprécié de la municipalité.



Entretien des chemins ruraux



Malgré d'importants travaux routiers, la mairie ne néglige pas pour autant l'entretien de ses chemins ruraux. L'entretien de ce patrimoine n'est pas toujours simple en raison de l'étroitesse de certains chemins et il faut avoir recours au travail manuel.

Cette année, l'employé communal consacra une partie de son travail hivernal au dégagement et à l'élagage de deux chemins :

- **Chemin du Haut de Cheneau** (qui relie la Croix de Saint-Marc à la rue des Sabotiers)

De gros arbres qui penchaient dangereusement sur le chemin ont été abattus et le talus dégagé pour permettre le passage d'une petite épaveuse.

- **Chemin des Bériaux** (qui relie le bas du Crot à la route de Creuzilles)

Ce chemin était partiellement obstrué par des épines et bois divers débordant d'une haie laissée à l'abandon par un propriétaire négligent.

G.P.

Vos obligations d'élagage

Un rappel des obligations des propriétaires riverains du domaine public pour mettre fin à l'avancée des plantations (ou broussailles) privées sur l'emprise des voies communales



Réseaux aériens menacés par la négligence d'un riverain du domaine public

Par négligence, par ignorance de la loi ou parfois par provocation, beaucoup d'administrés riverains n'assument pas leurs obligations légales en matière d'élagage ou de plantation en bordure du réseau routier ou des chemins ruraux.

Un rappel s'imposait donc pour informer, expliquer et calmer l'agressivité de certain(e)s vis à vis d'élus qui ont la responsabilité de faire respecter la législation en matière d'élagage.



Une haie qui a tout faux !

Présence d'arbres à moins de 2 m du domaine public, hauteur démesurée alors que dans le petit rayon d'une courbe elle devrait être de 1 m et la mairie a dû faire couper les branchages débordant sur le domaine public pour des raisons de sécurité. En outre, le thuya n'est pas adapté au milieu rural

EXTRAITS DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

« Les arbres, les branches qui avancent et surplombent le domaine public communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies à la diligence des propriétaires ou fermiers »

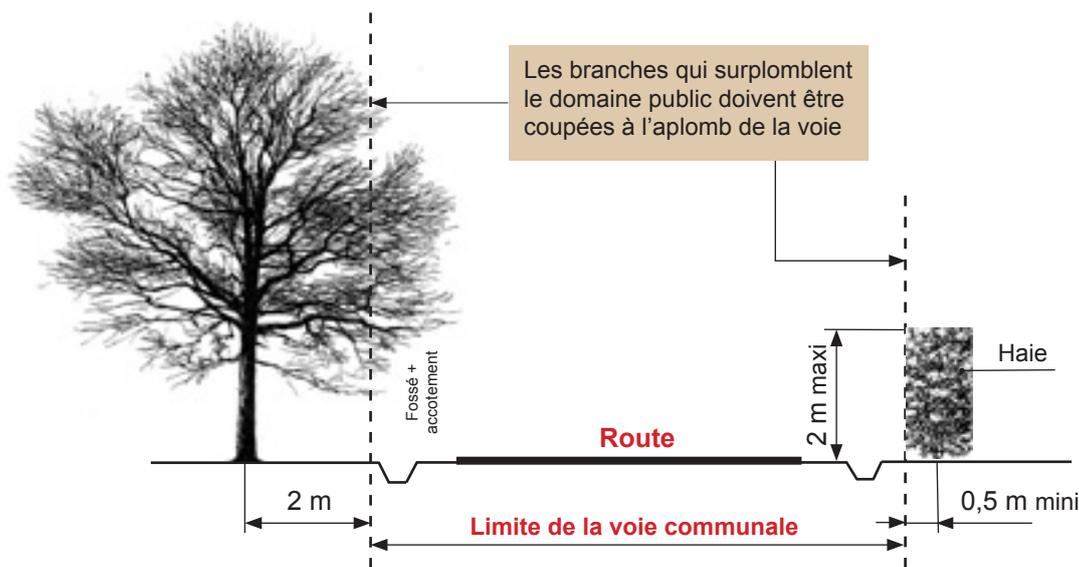
« Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètres pour les autres. Cette distance est calculée à partir de la limite de la voie publique, dépendances comprises » (fossés, talus...)

Les servitudes de visibilité

«Aux embranchements des voies communales, la hauteur des haies ne pourra excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptés de part et d'autre du centre de ces **embranchements** ou **carrefours**»

«La même hauteur doit être conservée du côté du petit rayon sur tout le développement des **courbes**»

Un schéma pour mieux comprendre



Les arbres dépassant 2 mètres de hauteur ne sont admis qu'à 2 mètres de la limite de la voie communale

Les haies ou arbustes ne doivent pas dépasser 2 m de hauteur par rapport au niveau de la route. Ils doivent être plantés à 0,5 m minimum de la limite de la voie communale

EN RÉSUMÉ, SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE RIVERAIN DU DOMAINE PUBLIC VOUS N'ASSUMEZ PAS VOS OBLIGATIONS D'ÉLAGAGE QUAND :

- Votre haie déborde de votre propriété et empiète sur le domaine public
- Votre haie dépasse 2 mètres de hauteur (ou 1 mètre dans les carrefours, embranchements ou le petit rayon d'un virage)
- Votre haie est plantée (ou a poussé naturellement) à moins de 50 cm de la limite de la voie publique
- Vous possédez des arbres à moins de 2 mètres de la limite de la voie publique
- Les branches de vos arbres surplombent le domaine public ou menacent les réseaux aériens

Fort heureusement, la loi N° 2011-525 du 17 mai 2011 vient en aide aux municipalités pour agir contre ceux qui laissent croître de manière abusive des plantations à moins de 2 m de la voirie.

Le maire peut faire exécuter d'office, aux frais des propriétaires défaillants, les travaux d'élagage sur les voies communales. Auparavant, cette exécution d'office n'était autorisée que pour les chemins ruraux.

En cas de non-respect de vos obligations, ne soyez donc pas étonné(e) de recevoir une mise en demeure d'élagage de la part de la mairie.

Dans l'hypothèse d'une exécution forcée, le trésor public de Toucy est chargé de recouvrir la créance.

G.P.

PROPRIÉTAIRES NÉGLIGENTS : QUE DIT LA LOI ?

Article L2212-2-2 du CGCT* :

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

Par ailleurs, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L 114-2 du code de la voirie routière, qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique.

* Code Général des Collectivités Territoriales

Site Saint-Félix

Un arrêté municipal régleme la dispersion des cendres des défunts



Des personnes, adeptes de la crémation, ont souhaité qu'après leur décès leurs cendres soient répandues sur le site de la chapelle Saint-Félix. Cette dispersion est tolérée sous réserve de l'accord de la mairie et qu'elle se fasse en bordure du terrain.

Cependant, un problème se pose : Des proches de certains défunts matérialisent l'emplacement de la dispersion par la dépose ou la plantation de fleurs et d'arbustes ou encore le délimitent par la pose de cailloux.

Cette pratique n'est pas admise :

Le terrain entourant la chapelle ne peut ressembler à un cimetière. De plus, cette pratique est en contradiction avec l'essence même de la dispersion de cendres funéraires en pleine nature où le défunt ne souhaite pas laisser de traces matérielles.

Si les proches souhaitent continuer à rendre hommage de cette manière à leur défunt, alors ils doivent déposer les cendres dans le tombeau familial du cimetière ou dans le jardin du souvenir prévu à cet effet.

G.P.

EXTRAITS DE L'ARRÊTÉ POUR LA PROTECTION DU SITE SAINT-FÉLIX

Le terrain du site Saint-Félix appartenant à la commune de Merry-la-Vallée, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du maire avant de réaliser toute dispersion de cendres funéraires.

Article 1 : L'endroit où les cendres sont dispersées ne doit pas être matérialisé d'aucune manière sur le terrain, tel que dépôt de fleurs, d'arbustes ... etc.

Article 2 : En cas de non-respect de l'article 1, les éléments matériels visibles seront systématiquement enlevés par la commune.

Article 3 : M. le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au préfet de l'Yonne, aux pompes funèbres locales et à la gendarmerie de Montholon.

CENDRES FUNÉRAIRES : Ce qu'il faut savoir

Il est interdit de conserver l'urne à domicile.

Aujourd'hui, les cendres peuvent être dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques. Il n'existe pas de définition juridique de la notion de « pleine nature » mais la loi se réfère à la notion d'espace non aménagé. Ainsi, il n'est pas possible de disperser des cendres dans un jardin privé.

Il n'y a pas d'obligations spécifiques quant à la distance par rapport aux habitations.

En cas de dispersion en pleine nature, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles doit en faire la déclaration à la mairie du lieu naissance du défunt.

Vie scolaire

A la rentrée, abandon des nouveaux rythmes scolaires et retour à la semaine de quatre jours d'école

Lancée en 2013, généralisée en 2014, la réforme des rythmes scolaires a vécu à peine quatre ans ! Sans commentaire sur la politique éducative de notre pays...

Notre école a reçu l'autorisation de l'inspection académique de repasser à quatre jours d'école au lieu des quatre jours et demi préconisés en 2013, au nom du rythme biologique des enfants.

Adieu les fameuses NAP (nouvelles activités périscolaires) qui tenaient plus de la garderie que du projet éducatif. A Merry-la-Vallée, on se réjouit de cette disparition. Dans l'Yonne, la majorité des communes se sont inscrites dans cette démarche.

L'effectif est stable sur le regroupement avec 76 élèves et la répartition sur trois classes dans trois villages reste inchangée.



Le départ des filles participant au cross du collège d'Aillant



Madame Priscilia MANGIN d'HERMANTIN
Elle enseigne le lundi, mardi et jeudi.



Madame Angélique BARATIN
Elle enseigne le vendredi

Activités pédagogiques

Pour le 1^{er} trimestre, deux sorties ont déjà été organisées : Une participation au cross du collège d'Aillant et une sortie athlétisme organisée au moulin du Berceau à Saint-Aubin, où les élèves s'initient à de nombreuses disciplines avec les deux autres écoles du regroupement.

Les enfants préparent actuellement le concert de Noël par des répétitions dans une chorale.

Mme MANGIN d'HERMANTIN organise des activités pédagogiques complémentaires le lundi et jeudi de 12h à 12h30. Ce sont des temps de travail supplémentaires en petits groupes, proposés aux élèves ayant besoin de soutien sur des points précis.

G.P.



Au printemps, les élèves apprennent les rudiments du jardinage dans le petit potager aménagé à côté de la cour de l'école, sous la conduite éclairée de Frédéric LAMOUR de Parly. Grâce aux explications de ce passionné de culture bio, qui fournit gracieusement les plants, les enfants apprécèrent beaucoup cette activité.

L'IGP Charolais pour Merry

Les éleveurs merrillons viennent enfin d'obtenir l'IGP Charolais de Bourgogne



Le troupeau charolais de Francis broutant au lieu dit « Les Prés Marsaux » près du chemin des Prés Moinot

Sa qualité nutritionnelle, sa tendreté, son goût persillé, ce sont tous ces critères appréciés des gourmets qui ont convaincu la commission européenne d'octroyer à la viande charolaise, produite en Bourgogne, l'IGP (Indication géographique protégée).

Depuis 2010, seuls 350 éleveurs installés à proximité du berceau de la race pouvaient se prévaloir de l'AOC Bœuf de Charolles. Avec cette IGP, l'aire géographique où est né, élevé et engraisé le bovin charolais comprend une partie de la Bourgogne.

Elle comprend la quasi-totalité de la Saône-et-Loire et de la Nièvre, 354 communes de Côte D'or et 83 communes de l'Yonne ainsi que quelques communes du Cher, de la Loire, du Rhône et de l'Ain.

Début 2016, le comité national des IGP, des labels rouges et des spécialités traditionnelles garanties de l'INAO avait donné un avis favorable à la reconnaissance en IGP. Bruxelles a entériné la décision.

Espérons que les éleveurs produisant déjà du Charolais de Bourgogne pourront mieux valoriser leurs bêtes à une époque où l'élevage français traverse une période très difficile.

G.P.

83 COMMUNES DE L'YONNE DANS L'AIRE GÉOGRAPHIQUE

Parmi les plus proches de Merry-la-Vallée, on trouve : Diges, Dracy, Fontaines, Fontenoy, Lalande, Leugny, Mezilles, Moulins-sur-Ouanne, Parly et Toucy.

LES ÉLEVEURS DE CHAROLAIS À MERRY

EARL PETIT de Maurepas, Francis TISSIER, Pascal GROS et Thierry COUSON.

La carte d'identité

Notre monde rural est encore victime de la disparition d'un service de proximité



Extrait d'un document du ministère de l'intérieur
"A portée de clic !"

Le clic ne vous empêchera pas d'aller au moins deux fois à Toucy ou Aillant pour obtenir votre carte d'identité...

De nouvelles procédures en place depuis le 22 mars font qu'il n'y a plus que 15 communes dans l'Yonne habilitées à gérer les cartes d'identité.

Terminé les visites à Sandrine, désormais vous devez vous rendre à la mairie d'Aillant ou de Toucy (en ayant pris soin de prendre un rendez-vous avant) comme pour les passeports biométriques.

La mairie perd la seule chance de connaître un peu mieux ses administrés et en plus ces derniers devront faire des kilomètres pour demander, puis recevoir un document national obligatoire...

Ma demande simplifiée ?

Dans ses documents pour vanter ce nouveau système, l'Etat n'hésite pas à utiliser les expressions suivantes :

« Je gagne du temps », « modernisation de la délivrance des titres », « l'Etat simplifie mes démarches », « la carte d'identité à portée de clic ! »...

De qui se moque t-on ?

G.P.

Pour gagner du temps, vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Penser à imprimer le document pour permettre d'instruire plus rapidement votre dossier.

HORAIRES D'ACCUEIL

MAIRIE DE TOUCY - 03 86 44 28 44

Lundi	14h-17h
Mardi	9h-11h
Mercredi	14h-15h sur RDV
Jeudi	9h-11h
Vendredi	14h-17h
Samedi	9h-11h sur RDV

MAIRIE D'AILLANT - 03 86 63 41 27

Sur rendez-vous

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30 et 14h30 à 16h30

POUR DEMANDER VOTRE CARTE D'IDENTITÉ :

- Rassembler toutes les pièces nécessaires (variables suivant les cas).
- Se rendre dans la mairie de votre choix aux horaires ci-dessus pour y déposer votre dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Retirez votre carte à la mairie où a été déposée la demande.

Les cours d'eau à Merry-la-Vallée

Le problème de l'entretien des ruisseaux champêtres



Le ru de Vaux en bordure de la route du Crot à la départementale D22 (VC21)

A cet endroit, le lit a été curé et les berges sont bien entretenues, à gauche par la commune et à droite par un éleveur

Il se trouve 5 ruisseaux sur la commune. Quatre serpentent à travers champs, l'Ocre, le ru de Vaux, le ru de la fontaine de Minard, le ru de la fontaine de Grévin et le cinquième se cache dans les bois.

L'OCRE

Sa source se trouve en Bagin près du centre bourg. Après l'abreuvoir municipal, il descend jusqu'à la route départementale D155 qu'il longe pour se jeter dans le Tholon à Saint-Maurice-Thizouaille, après avoir traversé les communes de Saint-Martin-sur-Ocre et Saint-Maurice-le-Viel.

Le ru de Vaux est son seul affluent sur la commune. Sa longueur sur Merry est de 1,6 km environ.

LE RU DE VAUX

Il prend sa source dans le hameau des Naudins au niveau du lavoir. Il serpente à travers les prés de Vaux, les prés de la Moutte, longe le chemin des Prés Moinot, traverse la RD22 au Ponkin et se jette dans l'Ocre en bas du chemin de Pissebout, à côté de la D155.

Il possède deux affluents, voire trois si l'on considère le petit ru (45 m) provenant de la source de l'ex - lavoir des Davids. Sa longueur est de 3 km environ.

LE RU DE LA FONTAINE DE MINARD

Sa source est située en Minard, près du lavoir du Crot. Après avoir reçu l'eau de la fontaine du lavoir, il atteint le ru de Vaux, 350 mètres plus bas. Sa longueur est de 850 m environ.

LE RU DE LA FONTAINE DE GUERVIN

Il part du lavoir de Guervin et rejoint le ru de Vaux dans le bas des Tuileries, près du pont sur la D22. Sa longueur est de 460 m environ.

LE VRIN

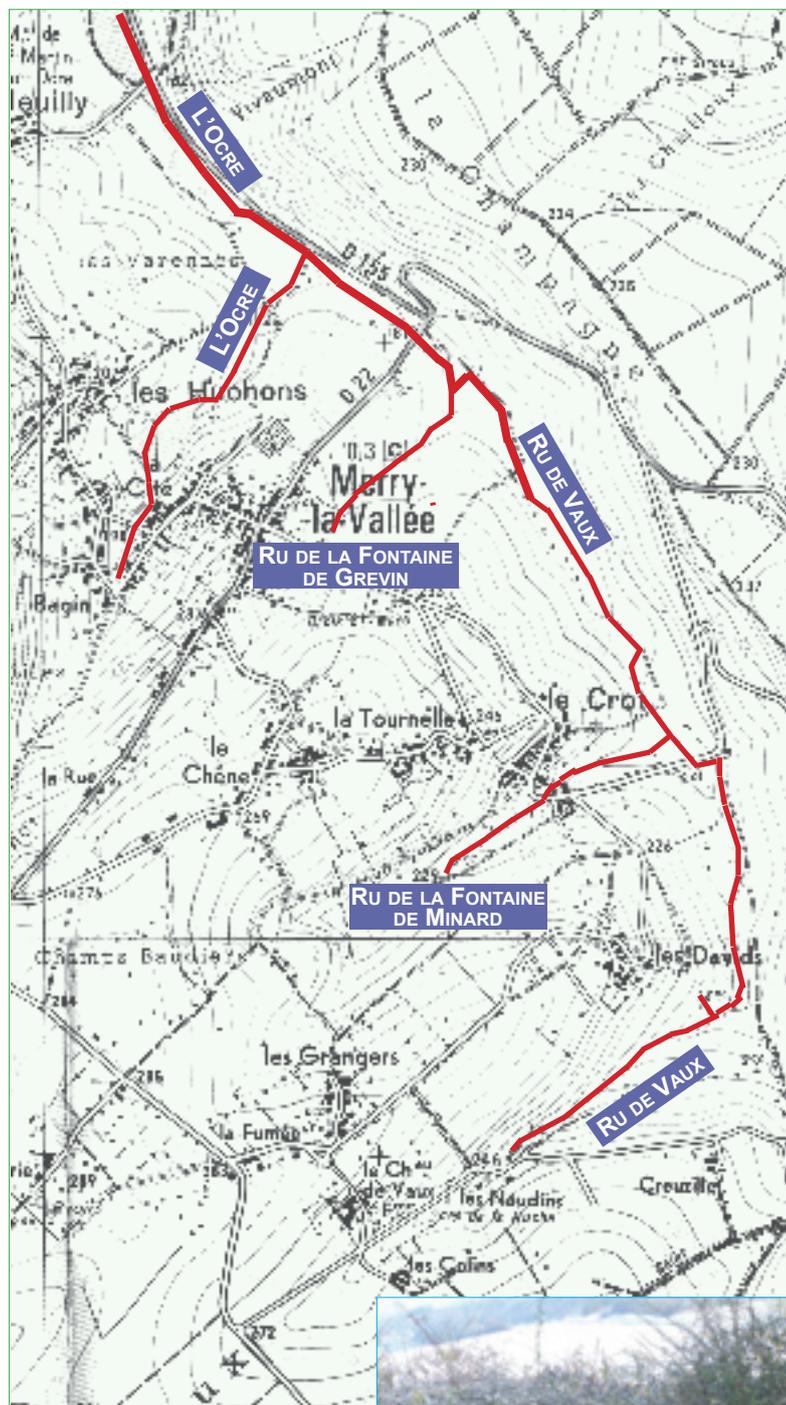
Son cours est situé à l'ouest de la commune et ne traverse que des parties boisées.

Il prend sa source sur la commune de Parly, à l'Étang neuf, passe par les bois de Vaux et longe les bois communaux pour alimenter l'étang Rossignol.

Il atteint ensuite les étangs Briffaut où il quitte le territoire de Merry-la-Vallée.

Ce ru est intermittent, il est généralement à sec en période estivale

Plan de situation des ruisseaux



Des rives à l'abandon.

Sous cette épaisse végétation formée de broussailles et d'arbres dans laquelle sont encastrés grillages et barbelés se cache le ru de Vaux. Il est impossible d'accéder au lit du ruisseau pour en assurer l'entretien

Entretien des rives et curage de ces ruisseaux



Dans cette partie du ruisseau, son lit a une profondeur très faible et le libre écoulement des eaux n'est plus assuré

Etat des lieux

Le lit de l'Ocre et la partie terminale du lit du ru de Vaux sont assez bien entretenus. Ces lits traversent majoritairement les prés de la famille TISSIER (agriculteurs et éleveurs) qui remplit consciencieusement ses obligations en matière d'entretien, en particulier celle d'assurer le libre écoulement des eaux et le maintien en bon état des berges.

En revanche, ailleurs l'écoulement des eaux n'est pas toujours assuré et les rives ne sont pas entretenues. Dans certaines zones, la profondeur du lit est très faible, à d'autres le lit a même complètement disparu. En conséquence, l'eau se répand dans les prés, bois et chemins alentours.

Les zones critiques se situent pour l'essentiel dans la traversée des zones boisées où les rus sont à l'abandon en raison de nombreux petits propriétaires riverains défaillants mais aussi dans la traversée de quelques prés laissés sans entretien.

C'est le cas pour la quasi totalité du ru de la fontaine de Guervin où le lit a pratiquement disparu sauf en sortie du lavoir; vers le milieu du ru de Vaux ainsi qu'au début et à la fin du ru de la fontaine de Minard.

Quant au Vrin, son état ne nécessite pas de travaux urgents.

OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DE COURS D'EAU

L'article L215-2 du code de l'environnement énonce le principe selon lequel le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires riverains ainsi que l'usage de l'eau.

En contrepartie de ces droits et afin de garantir le respect des objectifs d'une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau fixés par les articles L210-1 et 211-2 du code de l'environnement, différentes obligations leur incombent au nombre desquelles l'obligation d'entretien et protection des berges ainsi que celle d'assurer le libre écoulement des eaux.

Les dispositions de l'article L215-14 précisent que le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau en permettant l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment par enlèvement des embâcles(1), débris et atterrissements(2), flottants ou non, par l'élagage ou recépage de la végétation des rives.

(1) Obstruction d'un cours d'eau par amoncellement de glaces. C'est le contraire de la débâcle.

(2) Amas de terres, de sables apportés par les eaux

Une intervention nécessaire de la collectivité ?

Il est vain d'espérer de tous ces riverains un entretien des lits et des berges de nos ruisseaux. Des mises en demeure, avec rappel de leurs obligations, resteraient probablement lettres mortes pour diverses raisons.

Seule la commune a les moyens d'informer, de mobiliser et de mutualiser les moyens à mettre en œuvre pour une action globale et concertée afin que nos rus retrouvent un écoulement normal de l'eau.

Les communes sont compétentes pour prescrire les travaux d'entretien des cours d'eau selon les modalités des articles L151-36 à L151-40 du code rural.

Ces travaux présentant un caractère d'intérêt général, les collectivités territoriales ont la possibilité de prendre en charge l'entretien des cours non domaniaux selon l'article L211-7 du code de l'environnement.

Cette procédure habilite les collectivités à se substituer aux propriétaires riverains défaillants et, en contrepartie, de leur réclamer une participation financière sous la forme d'une redevance pour service rendu.

Conclusion

Les ruisseaux font partie de notre patrimoine et à ce titre, ils doivent être entretenus.

En raison du millefeuille administratif, on peut se demander quelle est la collectivité ou l'organisme qui doit intervenir pour pallier la défaillance des propriétaires.

Une chose est sûre, si c'est la commune qui intervient en faisant appel à ses entreprises sous-traitantes habituelles, le coût des travaux restera modéré.

Par contre, avec d'autres collectivités, le coût risque d'être très élevé, ce qui posera problème s'il doit être réparti sur les riverains défaillants.

G.P.

LA COMMUNE EST AUSSI CONCERNÉE !

Avec des chemins ruraux longeant deux rus, la commune a une obligation d'entretien sur une longueur d'un peu plus d'un kilomètre.

- **Ru de Vaux** : 170 m le long du chemin des Bériaux au lieu-dit « la Grande Ouche » plus 820 m le long du chemin des Prés Moinot (environ)

- **L'Ocre** : 190 m environ le long du chemin de Pissebout dans les Gains

Ci-contre, l'aqueduc permettant le passage du ru de Vaux sous la route, à la sortie du Crot (VC21):

Il est presque bouché par l'accumulation de sable et de terre car l'eau s'écoule difficilement en aval. En outre son accès est quasi impossible en raison de la présence de ronces, d'épines et de barbelés

LES COMMUNES PEUVENT SE SUBSTITUER AUX PROPRIÉTAIRES DÉFAILLANTS POUR ENTREtenir UN COURS D'EAU

L'entretien des cours d'eau est une obligation pour le propriétaire riverain. Il n'est soumis à aucune autorisation, ni déclaration au titre de la police de l'eau (*)

En cas de défaillance des propriétaires, les collectivités, leurs groupements et les syndicats mixtes sont habilités à se substituer à eux, à l'issue d'une procédure de déclaration d'intérêt général et d'une demande d'autorisation, au titre de la police de l'eau.

La compétence "gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations" (GEMAPI), créée par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM), intègre la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau.

Cette compétence sera exercée par les EPCI à fiscalité propre et pourra être transférée à des syndicats oeuvrant à l'échelle du bassin-versant.

(JOAN du 11 avril 2017, QE n°96310)

(*) Une autorisation administrative préalable au curage du lit d'un cours d'eau est nécessaire dans certains cas (classement Natura 2000, présence d'espèces protégées (anguilles, écrevisses à pattes blanches... etc.)



La conséquence du manque d'entretien :

Le lit du ruisseau est pratiquement obstrué et l'eau qui ne peut s'écouler librement se fraye un passage au travers du pré, le rendant marécageux et du coup partiellement inexploitable



Sauvegarde du site Saint-félix

L'association prend soin de sa chapelle



Traitement des tuiles après le brossage de la mousse

La toiture de la chapelle était recouverte d'une belle mousse verte, semblable à celle qui pousse sur le pied des chênes. La mousse entretient une humidité permanente, néfaste aux lattis et aux chevrons de la toiture.

Fin octobre, l'association loua une nacelle et l'employé communal, avec l'aide de l'adjoint (aussi trésorier de l'association), passa à l'action en pulvérisant un traitement anti-mousse après avoir brossé l'essentiel de cette mousse.

L'opération se déroula dans des conditions météorologiques idéales, sans pluie, ni soleil.

La toiture avait pourtant déjà subi un traitement il y a six ans, mais la mousse revient très vite dans cet environnement boisé.

Coût de l'opération

- 310 € pour la location de la nacelle
- Anti-mousse et main-d'œuvre fournis par la mairie.

Cette opération permet de déterminer l'origine des infiltrations d'eau constatées depuis un certain temps près du pignon de l'entrée. L'employé communal effectua la réparation sur les joints de pierre défectueux du rampant protégeant le pignon ouest.

LA CHAPELLE ET L'ASSOCIATION

L'association est le « propriétaire » provisoire de la chapelle grâce à un bail emphytéotique de 35 ans signé le 19 novembre 1990. La commune reprendra possession de son bien en 2025, bien qui n'était que des ruines au moment de la signature avec la commune.

Les communes peuvent conclure sur leur domaine public des baux emphytéotiques par lesquels elles autorisent des acteurs privés à aménager des équipements qui deviennent la propriété de la commune en fin de contrat.

Ils sont conclus pour remplir une mission de service public, réaliser une opération d'intérêt général ou bien en vue de l'affectation d'un édifice du culte ouvert au public ou à une association culturelle.

Voir « L'histoire de la chapelle », livre écrit par Marcel POULET et Guy PREVOST, en vente à la mairie ou auprès des auteurs pour 20 € au profit de l'association

Randonnée de l'Enfant Félix

UN GROS SUCCÈS

Environ cent cinquante randonneurs plus une cinquantaine de cavaliers et d'attelages participèrent à la 20^e édition de la randonnée de l'Enfant Félix qui se déroule traditionnellement le 4^e dimanche de mars. Contrairement à 2016, le beau temps était au rendez-vous et la participation fut importante.

Profitant de parcours allant de 5 à 15 kilomètres au choix, les participants en provenance de nombreuses communes (Aillant, Parly, Toucy, Val-d'Ocre, Dracy, Beauvoir, Eglény, Merry-la-Vallée, ...) se sont retrouvés à la chapelle vers midi.

Un pot organisé par le comité des fêtes de Merry les attendait. Beaucoup d'entre eux ont sorti le repas tiré du sac profitant du temps printanier.

Rappelons que la participation est de 2 € par adulte au profit de l'association de sauvegarde du site Saint-Félix.



Un moment de convivialité offert par le comité des fêtes

Confirmation des enfants

UNE CONFIRMATION PERTURBÉE PAR LA PLUIE

La profession de foi des enfants de la paroisse se déroula le samedi 6 mai. Prévues comme à l'accoutumée à la chapelle Saint-Félix, de fortes pluies obligèrent les participants à se réfugier dans l'église de Merry-la-Vallée, une grosse déception pour tous et en particulier pour l'association.

UN ÉVÊQUE OFFICIE DANS NOTRE ÉGLISE

Fait rarissime, Monseigneur Hervé GIRAUD, archevêque de Sens, évêque d'Auxerre, était présent à une cérémonie de confirmation. En présence du père Grégoire STROSWAS, sept enfants ont proclamé leur foi devant une imposante assemblée.

C'est sans doute la première fois qu'une messe est dite par un archevêque dans notre église. Eglise peu digne de cet honneur compte-tenu de son état de décrépitude intérieure, fort heureusement ses murs extérieurs et le parvis venaient d'être rénovés.

Pour sa part, l'association espère mener bientôt à bien la restauration du retable.



En raison du mauvais temps, la cérémonie de la confirmation, assurée par Monseigneur GIRAUD et le Père Grégoire, ne se déroula pas à la chapelle Saint-félix mais dans une église bondée



La pose sur le parvis rénové de l'église pour la photo souvenir de Monseigneur Hervé GIRAUD avec les enfants

Visite de la chapelle

Après la cérémonie, en dépit des averses, Monseigneur tint absolument à visiter la chapelle qu'il ne connaissait pas. C'est Monseigneur DEFOIS, son prédécesseur, qui avait prononcé la bénédiction lors de l'inauguration de la chapelle rénovée, en 1995.

Le professeur Roger HENRION, ancien président de l'association, et Marcel POULET, président actuel, accompagnèrent l'archevêque pour lui présenter l'historique de la rénovation et les origines de cette chapelle dédiée désormais à l'enfance malheureuse.



L'archevêque écoute avec intérêt l'histoire de la chapelle narrée par Marcel



La photo souvenir de la visite à la chapelle.

*De gauche à droite :
Le professeur Roger HENRION, ex-président de l'association, Monseigneur GIRAUD, Edith HENRION et Marcel POULET*

Restauration du retable de l'église. Où en est-on ?

Rappelons qu'avant restauration, une étude est obligatoire pour établir un cahier des charges des travaux (voir Cerclier 2016)
Le devis de la société ARCAMS d'Autun s'élève à 8500 € HT et la région a accordé une subvention de 50%.

Un représentant d'ARCAMS est venu examiner les lieux et l'étude doit commencer avant la fin de l'année. Le projet est en bonne voie.

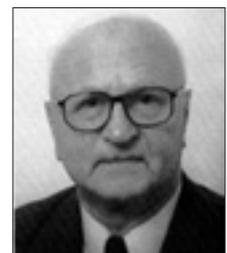
G.P.

NÉCROLOGIE

Roland est décédé le 30 octobre 2017

C'était un des membres du trio (avec Jacques THIBAUT et Denise LUX) à l'origine de l'aventure de la restauration de la chapelle Saint-Félix et membre fidèle de notre association.

Merci Roland pour ta contribution à une initiative qui permet à la commune de sauvegarder ce petit bijou de son patrimoine.



Roland CHAILLOUX

Les randonnées

La randonnée intercommunale

La participation à la grande randonnée des Belles Vallées a enregistré une petite baisse de fréquentation le dimanche 25 juin.

Mais avec 299 randonneurs pédestres, 29 cyclistes à VTT et 31 cavaliers, elle reste un grand rendez-vous partagé par ces amoureux de la nature et de la balade.

L'accueil a été une nouvelle preuve de la solidarité des communes, avec le prêt de matériel, notamment pour les 300 repas du midi.

Pour cette 21^e édition, le groupe Apache assura l'animation à Beauvoir.

C.F,



Le repas sous chapiteau au Mille-Club de Beauvoir - Photo E. POULET

La randonnée des châtaignes



Préparation et grillage des châtaignes - Photo Patrick MANIEZ

Quant à la randonnée des châtaignes, elle a été organisée par l'association Reliance de Merry-la-vallée début novembre 2017.

110 randonneurs 1 VTT et 26 cavaliers y ont participé.

20 kg de châtaignes ont été consommées avec 48 bouteilles de cidre de Merry.

Ce fut une belle journée ensoleillée.



Patrick MANIEZ a réalisé une nouvelle plaquette pour les chemins de randonnée sur les communes qui faisaient partie de l'ex SIVU des Belles Vallées. Pour les amateurs de randonnée, elle est disponible en mairie

Reliance

Les manifestations de l'année et... à venir



Vers midi, les cuisiniers n'ont pas chômé lors du vide greniers de juin

Au cours de l'année 2016-2017 l'association Reliance a organisé un grand nombre de manifestations :

- Une randonnée des arbres animée par Claude Bardot.
- Une conférence arbres et territoire coanimée par Gaëlle Massé et Romuald Bardot.
- Le Mange'BD (anciennement appelé vide-greniers BD) qui en était à sa neuvième édition.
- Le vide-greniers du village.
- La projection d'un film sur « Portrait mémoire » l'interview de vieux Poyaudins.

Pour l'année 2017-2018 le même rythme va être soutenu : Ont déjà eu lieu sur 2017

- L'organisation de la randonnée des Châtaignes
- La projection du film Bugs sur "se nourrir avec des insectes" organisée dans le cadre du festival Alimen'terre
- Un concours de soupes co-organisé avec le CMD de Saint Aubin

Sur 2018 nous aurons

En février une soirée médiévale.

En mars, nouvelle projection de films « portrait mémoire » où nous veillerons à associer les « anciens » de Merry.
En Avril une conférence sur les Danses Macabres dans les églises de l'Yonne.

Les 19 et 20 Mai sera organisé le dixième Mange BD.

Début Juin nous aurons une conférence sur les églises insolites de l'Yonne.

Le 17 Juin aura lieu le vide-greniers, toutes les bonnes volontés seront comme toujours acceptées.

Francis RIQUE

RELiance ET VIDE-GRENIERS

Tout le monde connaît le dicton « qui veut voyager loin ménage sa monture ». Forte de la sagesse ainsi énoncée, l'équipe de Reliance, pour éviter un épuisement des équipes et le risque d'éclatement pouvant en résulter, avait jugé bon de s'abstenir. En 2016 donc pas de vide-greniers.

Mais 2017 aura été l'année du redémarrage. La parenthèse de 2016 a fait comprendre que l'organisation de cette manifestation n'allait pas de soi. Aussi, lorsque nous avons fait appel aux Merrillons pour venir renforcer notre équipe, nombreux sont ceux qui nous ont rejoints. En 2017 c'est donc reparti, ni les exposants ni le public ne nous avaient oubliés.

Un grand merci à ceux qui nous ont prêté main forte, à ceux qui se sont mis en réserve, à ceux qui sont venus. Un grand merci donc à tous.

Rendez-vous à tous pour le vide greniers 2018. Comme en 2017 nous ferons ensemble le travail de préparation et d'animation.

PS : Reliance fonctionne un peu comme une auberge espagnole, on y trouve ce que chacun amène. Si vous avez une idée d'animation, rejoignez nous, si l'équipe est d'accord pour y consacrer du temps votre idée deviendra réalité.

Le week-end des "Mange'BD"

UNE ÉDITION MÉMORABLE !

Du 19 au 21 mai 2017



Les stands à l'extérieur de la salle des fêtes (vente de BD, jeux, restaurant...)

Mémorable, oui et à plus d'un titre. Déjà, il a fait beau et ça, ce n'était pas donné d'avance, ensuite nous avons pu doubler la surface d'exposition grâce au soutien de la mairie et puis, il y avait ce nouveau nom "les Mange'BD", soufflé par Évelyne et qui nous plaît beaucoup, le nombre toujours plus important de bénévoles qui participent à l'aventure et enfin, le public qui fut au rendez-vous et ne bouda pas son plaisir. **Vous avez dit mémorable ?**

Mais pour ceux qui auraient manqué le début, je vais vous refaire le tour du propriétaire.

Le week-end des Mange'BD, c'est du vendredi au dimanche, tout un ensemble d'animations **autour de la culture populaire et de la bande dessinée** au Foyer Socio-éducatif.

Cette année, nous avons choisi pour thème « **La Conquête de l'Ouest** »

Le week-end a donc commencé le vendredi soir par une **présentation historique et chronologique de la Conquête de l'Ouest** américain.

Présentation animée par Patrick Maniez et Olivier Rouquet. Et bien sûr, nous avons bu un verre ensemble après.

MANGE TA BD, UNE ANIMATION POUR LES PETITS PAR LES PLUS GRANDS

Nous avons continué le samedi matin par l'animation-concours « **Mange ta BD** », un atelier de création de cases de BD à manger, avec cuisson au four à bois. Gros succès auprès des enfants, mais pas que...



«Mange ta BD»,
c'est pas que
pour les enfants !

Les adultes avaient eu l'air très déçu, l'année dernière d'apprendre que l'animation était réservée aux enfants. Nous avons donc décidé de l'ouvrir aux adultes cette année, toutefois le concours restait réservé aux enfants.

Une fois cuite, chaque œuvre est prise en photo avant d'être mangée par son auteur. Un jury décide du ou des gagnants qui reçoivent une BD.

Cette année, la gagnante avait fait une tête de Rantanplan (le chien le plus bête de l'ouest).



La cuisson des cases BD

LE VOYAGE DE LUKLUKY, UN CONCOURS DE DESSIN POUR LES FUTURS GRANDS DE LA BD

Les dessinateurs en herbe devaient aussi illustrer une histoire spécialement écrite pour les Mange'BD. « Le voyage de Lukluky » est un récit de voyage de 8 pages au temps de la Conquête de l'Ouest qui raconte les aventures du neveu de Lucky Luke. Un neveu un peu crétin, il faut bien le dire.

Le concours était ouvert aux jeunes de 8 à 15 ans (2 tranches d'âge: 10 ans et moins, de 11 à 15 ans). Une BD par tranche d'âge à gagner pour le meilleur de chaque tranche.

TOURTES DES VILLES ET DES CHAMPS, LA TOURTE DANS TOUS SES ÉTATS

Nouveauté 2017, ce concours culinaire intitulé « Tourtes des villes et des champs » était ouvert à tout(e) cuisinier(e) amateur inscrit(e) sur inscription. La tourte devait être réa-



Olivier remet un prix à une des 5 gagnantes du concours « Tourtes des villes et des champs »

lisée en pâte feuilletée ou brisée et être garnie d'une farce à la pomme de terre plus tous ingrédients au choix. Fabrication maison obligatoire bien sûr.

Le jury composé de 2 professionnels et de 2 amateurs de bonne chère a décerné 4 prix : Le coup de cœur du jury, la meilleure tourte, la plus belle et la plus originale. Vous les auriez vu en train de humer les tourtes et de les goûter, j'en avais l'eau à la bouche et avec un sérieux...

Chaque concurrent a reçu le diplôme de Membre d'honneur de la confrérie des Mange'BD + 1 Bouteille de vin d'une valeur de 25 €. Le gagnant du coup de cœur du Jury recevait en plus une invitation pour deux au repas du dimanche avec assiette Cow-boy et tutti quanti.

Ce concours était organisé en partenariat avec la cave « Cavavin » d'Aillant qui a bien joué le jeu. Ils sont même venus manger le dimanche en famille.

Les cuisinières (hélas, il n'y avait pas d'homme) qui ont concouru se sont surpassées et nous avons pu déguster les tourtes avec tous les présents à la salle des fêtes. Vous auriez dû venir... Un moment vraiment très convivial!

SAMEDI SOIR, C'EST CINÉMA...

20h30 • Projection du film Convoi de femmes. Un superbe western de William Wellman de 1951.

En 1850, dans l'ouest américain, le grand propriétaire terrien Roy Whitman recherche des femmes pour travailler dans son exploitation agricole, essentiellement composée d'hommes. Les 150 candidates retenues entament alors la traversée périlleuse des États-Unis...

La salle était pleine. Chacun pouvait participer aux frais à la mesure de ses moyens au passage du chapeau. La soirée s'est clôturée autour d'un verre offert par l'association.

ET LE DIMANCHE, C'EST LE VIDE-GRENIERS BD

Le vide-greniers BD, c'est une bourse où des amateurs et des professionnels vendent leurs BD, mais c'est aussi un endroit où des dessinateurs viennent présenter et dédicacer leurs albums. Depuis neuf ans un endroit incontournable pour tous les amateurs de bandes dessinées et d'arts graphiques! Cette année, la surface d'exposition en intérieur était doublée grâce à la participation de la mairie.

Et toujours la Tombola avec des bons d'achat et des lots de BD à gagner en partenariat avec la librairie LA PIEUVRE à Auxerre et la librairie BIS REPETITA de Joigny, des animations, des jeux et... Le Saloon!



Patrick, le cow-boy de la BD



Les dessinateurs BD en pleine illustration à l'intérieur de la salle des fêtes

ET MIDI, L'ASSIETTE DU COW-BOY ET LE SANDWICH DU COYOTE

Imaginez ça, un chili con carne à la viande de bison avec un pain de maïs cuit au four à bois. En dessert, un Apple Pie fait maison. Une boisson au choix et un café fer à cheval par-dessus tout ça. Je vous le disais, vous auriez dû venir...

84 assiettes Cow-Boy et plus de quarante sandwiches du coyote servis en 2 heures, c'est qu'on ne rigole pas chez les Mange'BD



Le salon...

« LES MANGE'BD LE JOURNAL », UNE PIÈCE DE COLLECTION

Pour la 2^e année, nous avons édité le journal du festival sur le thème (cette année) de la Conquête de l'Ouest, avec la participation de Carali, Laurent Houssin, Métal & Batman, Dominique Hennebault, Alain Boudaia, Dominik Vallet, Olivier Rouquet... Il reste quelques exemplaires. Il suffit de demander.

16 pages format tabloïd • Tirage : 50 ex • Prix : 5 €

Les mange'BD et Reliance remercient les bénévoles de plus en plus nombreux pour leur participation ainsi que la municipalité sans qui le week-end des Mange'BD ne pourrait pas se faire.

Si l'aventure vous tente, n'hésitez pas et rejoignez-nous. Vous pouvez nous contacter par mail au :

reliance.asso@laposte.net

* Nouveau nom du Vide-Greniers BD

Le thème 2018 sera le Petit peuple (elfes, trolls, fées, lutins, gnomes...). Nous fêterons nos dix ans. A bientôt !

Patrick MANIEZ - Olivier ROUQUET

Comité des fêtes

*Le Caribou
chaudemment
applaudi*



Les coups de théâtre se succèdent dans "Rappelez-moi votre nom", une comédie interprétée par les comédiens de la troupe du Caribou, qui entame sa 41^e saison. Photo Mireille MAUCOLOTT

Le comité des fêtes continue d'organiser chaque année une soirée théâtre. La fidèle troupe de Briennon est venue présenter sa nouvelle pièce *Rappelez-moi votre nom*, une comédie en trois actes de Jean-Jacques Bricaire et Maurice Lasaygues.

Le public était heureux de retrouver Gilles LUBRANO, pilier de la troupe, dans un des rôles principaux.

Quiproquos en cascade

Christian, un apiculteur passionné de mots croisés et de

pêche, Maurice son ami assureur, Jean-Louis, un journaliste invité par Sidonie, la compagne de Christian, ou encore Gisèle et Sabine ont entraîné les spectateurs dans des quiproquos en cascade.

De coups de théâtre en rebondissements, l'imbroglie provoqué par Maurice a beaucoup fait rire la salle, qui a chaleureusement applaudi les comédiens.

M. L.

Centenaire 1914-1918

Ils sont morts, il y a 100 ans...



par Guy PREVOST

6 MERRILLONS SONT TUÉS DURANT L'ANNÉE 1917

Merry-la-Vallée, par l'intermédiaire du Cerclier, poursuit l'hommage à ses poilus Morts pour la France. Ce devoir de mémoire débuté en 2014 s'achèvera en 2018.

A l'occasion du centième anniversaire de leur décès, nous rendons hommage à ceux tombés au champ d'honneur au cours de l'année 1917 en les sortant de l'anonymat.

BARDOT Lucien Mort à 23 ans

Lucien vient au monde le 2 août 1893 à la Villotte. Fils de BARDOT Louis, cultivateur à la Villotte qui épousa dans notre mairie une Merrillonne, PERREAU Rosalie, fille de Théodore et d'Alexandrine ANDRE. Célibataire, il est préparateur en pharmacie et domicilié en dernier lieu à Gournay-en-Brie.

Sergent au 89^e Régiment d'Infanterie, compagnie de mitrailleuses 2/89, 2^e bataillon, matricule 5190, Il est tué à l'ennemi le 16 avril 1917 à 7H30 au nord-ouest de la Ville-au-Bois dans l'Aisne, près du Chemin des Dames. Il est décoré de la Croix de guerre avec la citation suivante :

« Modèle de courage et de dévouement, a été tué à proximité de la 3^e ligne allemande, faisant preuve du plus grand mépris du danger en reconnaissant lui-même sous un feu violent un emplacement de ses hommes »

Le 12 octobre 1916, il est déjà cité à l'ordre de son régiment :

« Très bon chef de pièce, a été remarquable pendant les journées du 20 septembre au 4 octobre 1916 par son attitude au feu. A su en toutes circonstances, donner l'exemple à ses camarades »

Bien que n'étant pas né à Merry, ni domicilié en dernier lieu dans notre village, Lucien est un exemple de poilu

dont notre commune a voulu se souvenir car il était le fils d'une enfant du pays.

Lucien figure aussi sur le monument aux morts de la Villotte.

BERRY Victor Mort à 36 ans

Victor naît le 23 décembre 1880 à Mézilles.

Fils de BERRY Etienne, maréchal à Saint-Sauveur, et de ROBIN Euphrasie. Instituteur, il épouse en 1907 à Diges, Julia POULET, elle aussi institutrice et Merrillonne, (bien qu'elle naquit à Fontenoy). Fille de Julien POULET, employé au chemin de fer et Marie Zoé BARDOT, lingère qui possédaient en Bagin la maison actuelle de Pierre RENIE.

Victor et Julia enseignaient à Chatel-Gérard. Après la guerre, elle enseigna à Beauvoir puis à Sotteville-les-Rouen. Ils eurent deux enfants : Marcel et Suzanne.

Adjudant au 276^e Régiment d'Infanterie, 22^e compagnie, matricule 010258, il décède à Verdun au combat de Bezonvaux dans la Meuse le 26 août 1917 à 12 H.

Il est décoré de la Croix de guerre avec la citation suivante :

« Observateur remarquable qui, depuis plus d'un an remplissait ses fonctions avec un zèle incessant, un absolu mépris du danger et d'une rare intelligence. A

fourni sur les organisations et les habitudes de l'ennemi, un grand nombre de renseignements précieux. A été tué au poste d'observation alors que sous le bombardement, il s'attachait à déterminer l'emplacement des batteries ennemies en activité sur les secteurs d'attaque »



Sur la palme accrochée sur la stèle, il est écrit :

"Les élèves de l'école de Chatel-Gérard à leur instituteur"

Il est inhumé dans notre cimetière, concession N° 215, avec son épouse et son gendre, à côté de ses beaux-parents. En hommage à leur instituteur, les enfants de Chatel ont déposé un souvenir encore visible sur sa tombe. Il figure aussi sur le monument aux morts de Chatel-Gérard.

Guy COUSON est un parent éloigné de Victor.

Anecdote : L'épouse de Victor BERRY est la sœur cadette de Jeanne, femme de Victor FROMENT, mort pour la France en 1914 (voir Cerclier N°19)

FREDOUILLE Paul Mort à 29 ans

Paul naît le 15 janvier 1888 à Merry. Fils de FREDOUILLE Auguste, cultivateur, et de BARDOT Claire qui résidaient à l'actuel N°4 de la rue de Toucy. En 1913, Paul épouse RACOT Eulalie à Aillant-sur-Tholon où il exerçait la profession de domestique. Ils eurent un fils, Adonis, aujourd'hui décédé qui fut maréchal à Aillant.

Soldat au 43^e Régiment d'Infanterie Coloniale, matricule 1458, mort pour la France en avant de Craonne sur le plateau de Californie dans l'Aisne le 18 octobre 1917 sur le champ de bataille lors des offensives ponctuelles lancées par Pétain pour rendre confiance à la troupe après la vague de mutineries ayant affecté l'armée française.

Il figure aussi sur le monument d'Aillant. Une inscription sur la tombe de son épouse à Aillant perpétue sa mémoire. Paul est le grand-oncle de Jean-Louis PERREAU.

Il est inhumé dans la nécropole nationale de Pontavert (02), tombe N°4191.

JOLIVET Paul Mort à 33 ans

Paul naît le 6 mars 1884 à Jeully, commune de Saint-Martin-sur-Ocre.

Fils de JOLIVET Clément, cultivateur à Jeully, et de BARDOT Louise Denise qui finirent leurs jours en Bagin. Paul était menuisier, domicilié en dernier lieu à Montreuil avec son épouse BEYBOT Juliette.

Soldat au 1^{er} Régiment de Génie, compagnie 22/13, matricule 625, il décède des suites de ses blessures à l'ambulance 3/64 à Vaux-Vareennes, commune de Bouvancourt dans la Marne. Titulaire de la médaille militaire avec la citation :

« Bon sapeur, blessé grièvement en travaillant à organiser le terrain conquis »

La commune de St Martin-sur-Ocre ne possède pas de monument aux morts , c'est pourquoi il figure sur le nôtre.

Cette guerre entraîna également le décès de son frère Henry en 1917 à l'âge de 47 ans, soldat auxiliaire au 131^e R.I., qui mit fin à ses jours dans le bois de la Thiérie lors d'une permission.

NEVEU Camille Mort à 26 ans

Camille vient au monde le 4 avril 1891 à Champvallon. Fils de NEVEU Félix, tonnelier à Champvallon et d'une Merrillonne, CHARPY Albertine.



NEVEU Camille
(Archives Odile BLACHERE)

Instituteur à Champvallon, il épouse en 1916 une autre Merrillonne, Cécile BARBE, la sœur de Germain. La guerre ne lui laissa pas le temps d'avoir des enfants.

Sous-lieutenant à la 19^e compagnie du 276^e Régiment d'Infanterie, il fut tué à l'ennemi par un éclat d'obus au bois des Cauvrières dans la Meuse le 15 juillet 1917 à 2 H du matin. Décoré de la croix de guerre avec la citation :

« A conduit brillamment sa section à l'attaque du 22 septembre 1915 et, parvenu à l'extrémité gauche de la tranchée conquise, a organisé rapidement la résistance à proximité de l'ennemi, qui exécutait un tir de grenade très nourri. »

C'est Germain BARBE, un ancien poilu domicilié au 9 et 11 rue de Saint-Aubin, qui ramena en 1921 le corps de ses deux beaux-frères, Camille NEVEU et Henri CHAMVRES.



Camille est inhumé à Merry dans le caveau familial des BARBE, concession N° 114. Il figure aussi sur le monument aux morts de Champvallon.

C'est l'oncle de Micheline HEUGUET et le grand-oncle d'Odile BLACHERE née GRIMARD.

THIBAULT Georges Mort à 35 ans

Georges naît le 17 octobre 1881 à Merry-la-Vallée. Fils de Jules Henri THIBAULT, manouvrier à Maumont, et de Marguerite ROUX. Il épouse en 1904 Annette BOUDINEAU à Milly-la-Forêt. Georges est employé de commerce, domicilié en dernier lieu à Paris 1^{er}, place du Chatelet.

Sous-lieutenant au 82^e Régiment d'Infanterie, 2^e compagnie, matricule 1317, il décède à Juvincourt dans l'Aisne le 16 avril 1917 à dix heures, à l'est du Chemin des Dames. Blessure de guerre, décoré de la Croix de Guerre.

Georges n'a plus de famille à Merry mais sans doute a-t-il encore de la parenté à Parly ou à Beauvoir.

NOMS GRAVÉS SUR LE MONUMENT AUX MORTS

La municipalité de Merry de l'époque a voulu que tous les enfants nés à Merry et « Morts pour la France » figurent sur notre stèle, même si la transcription de leur décès a été faite dans une autre commune.

Cette décision explique pourquoi un nom peut figurer sur deux monuments aux morts: Celui de la commune de naissance et celui de la commune du dernier domicile officiel. Certaines communes n'ont inscrit sur leur stèle que ceux transcrits sur leur état civil avec la mention « Mort pour la France ».

Sur notre monument aux morts, figurent aussi ceux ayant des attaches familiales dans notre village sans pour autant y être nés, ni même y avoir résidé en dernier lieu pour certains. C'est le cas par exemple de ceux ayant épousé des Merrillonnes.

Ils étaient tous bien connus à Merry et considérés comme des Merrillons de cœur. La commune leur a donc rendu le même hommage qu'aux Merrillons de souche.

Toutes les municipalités n'ont pas eu la même générosité. Cela explique que pour des communes démographiquement semblables, il se trouve des différences notables quant au nombre de noms gravés sur les stèles. La chance au combat ne pouvant à elle seule expliquer de tels écarts.



Partie centrale du triptyque qui se situait dans l'entrée du spacieux vestibule intérieur de l'école normale de garçons d'Auxerre occupée aujourd'hui par l'agence régionale de santé (ARS).

Ce triptyque se trouve désormais dans l'école normale de filles, maintenant IUFM, rue des Moreaux.

De chaque côté sont gravés, vieil or, le nom des héros classés par année de promotion. Y figure ceux de trois de nos soldats qui étaient instituteurs :

- **TROTTIER Alphonse** promotion 1893
- **BERRY Victor** promotion 1897
- **NEVEU Camille** promotion 1908

Le 11 novembre 1918



Photo M.P.

Nous avons commémoré le 99^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 et célébré plus particulièrement le centenaire de 1917 sous la pluie.

D'avril à octobre 1917 le Chemin des Dames a rendu son terrible verdict et cet échec sanglant affecte le moral des troupes et celui de l'arrière.

L'armée française n'est pas seule à se sacrifier : Canadiens, Britanniques et italiens subissent de lourdes pertes.

Les Etats-Unis rompent avec l'isolationnisme et l'arrivée de soldats américains va changer le rapport de forces et contribuer à la victoire.

« Linky » arrive à Merry

Place au vert fluo, l'installation des nouveaux compteurs électriques connectés est prévue en décembre.

ENEDIS (ex ERDF), concessionnaire de la distribution publique d'électricité pour laquelle la commune a transféré sa compétence au syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY) va engager en décembre 2017 le déploiement d'une nouvelle génération de compteurs, appelés compteurs «Linky», sur notre commune.

Son principe est de transmettre à distance le relevé automatique de votre consommation d'électricité en temps réel et de réaliser des opérations de gestion à distance, contrairement aux compteurs actuels. Il utilise pour communiquer la technologie des courants porteurs en ligne (CPL)

Suite à une directive européenne, les pouvoirs publics ont décidé son déploiement sur le territoire français, projet soi-disant majeur pour la transition énergétique... On en doute ! Cette décision soulève de nombreuses polémiques.

Le Cerlier ne prend pas position sur cette nouvelle technologie mais livre à votre réflexion quelques arguments des opposants à Linky.

Santé : Les champs électromagnétiques créés par le CPL dans votre installation nuiront-ils à votre santé ? (des ondes sont aussi émises par votre téléphone sans fil, micro-ondes, fours à induction, lampes basse consommation, portables, wifi...)

Dysfonctionnements techniques : le CPL de Linky va perturber les installations de votre domicile si vous utilisez de la domotique (stores, portail, garage, lampes).

Atteinte à la vie privée : la confidentialité et la sécurité des données informatiques collectées pose problème quant au respect de la vie privée.

Atteinte à votre portefeuille : Le déploiement de Linky va coûter au minimum 8 milliards d'euros. Est-ce bien raisonnable avec une entreprise EDF au bord de la ruine ? A l'avenir qui va renflouer EDF sinon vos impôts et l'augmentation de votre facture d'électricité ?

ET AILLEURS ?

L'Allemagne a annulé l'installation de ces compteurs chez les particuliers, seules les entreprises en seront dotées. Une grande étude a conclu que « *son adoption massive n'est pas dans l'intérêt du consommateur allemand* ». Serait-il bon pour le consommateur français ?

Les Québécois peuvent refuser ce compteur et même faire enlever ceux déjà installés. Ils ont obtenu un coût du relevé de 3 euros.

Vous ne voulez pas de Linky ?

Vous pouvez vous opposer à son installation mais ceux qui auront bloqué l'accès de leur domicile devront probablement payer un surcoût lié à la relève du compteur. Surcoût dont le montant n'a pas encore été fixé.

G.P.

Etat civil 2017

Nos joies et nos peines...

NAISSANCES

Anaë LEBEAU, née le 10 janvier 2017
de Benjamin LEBEAU et Virginie WATTELLE
3, rue d'Egleny

Ulysse PINON, né le 26 juillet 2017
de Léonard PINON et Alexandra RUSSI
9, rue de l'Eglise

MARIAGES

Eléonore DUTERTRE et **Cyril GAGEAT**
le 22 avril 2017, *les Davids*

Estelle DARDOU et **Vivian POULET**
le 10 juin 2017, *le Crot*

Isabelle BARRAUD et **Edouard GADEAU**
le 22 juillet 2017, *5 rue de Bagin*

DÉCÈS

Roland GENREAU
Décédé le 1^{er} janvier 2017 à Auxerre
Né le 31 décembre 1927 à St-Maurice-le-Viel



Christophe MOREAU
Décédé le 3 janvier 2017 à Merry-la-Vallée
Né le 18 février 1985 à Tonnerre

Geneviève LONG-GUILMOTO
Décédée le 7 janvier 2017 à Montholon
Née le 29 mai 1925 à Paris 15^e



Louise PLAISIR
Décédée le 15 janvier 2017 à Tonnerre
Née le 22 juillet 1925 à Merry-la-Vallée

Guy HAUTCOEUR
Décédé le 22 janvier 2017 à Auxerre
Né le 4 juillet 1947 à La-Croix-Saint-Leufroy (27)



Roger GALLET
Décédé en mars 2017 à Nantou
Né le 8 octobre 1921 à Toucy



Suzette BARDOT
Décédée le 12 mai 2017 à Aigrefeuille-sur-Maine (44)
Née le 18 avril 1930 à Merry-la-Vallée

Hervé QUEVILLON
Décédé le 12 juin 2017 à Auxerre
Né le 6 mai 1932 à Pierrefitte-sur-Seine (93)



Jean-Michel DAVOISE
Décédé le 6 octobre 2017 à Paris 19^e
Né le 11 janvier 1939 à Merry-la-Vallée



Anne-Marie POULET née **FRESLON**
Décédée le 19 novembre 2017 à Auxerre
Née le 19 avril 1938 à Joigny



Jeannine HOTRIQUE née **BENETON**
Décédée le 3 décembre 2017 à Nantou
Née le 8 avril 1930 à St-Martin-sur-Ocre



NOUVEAUX ARRIVANTS 2017

Mme Marie **DEDINGER**, 1 le Chêne

Ex maison MOREAU

M. Luc **ESNAULT** et Mme Anaïs **MICHAUD**, 6 les Davids

Ex maison BONFILLOU Adrien

M. Mickaël **JOUSSOT** et Mme Laure **GROSHENS**, 7 bis chemin des Vignes

Ex maison ROUX

M. et Mme **BRAY** Guillaume, 2 Maumont

Mme Dominique **SCHALABEN**, 4 rue de Grevin

Ex maison GORIN

M. Geoffrey **MARTEAU**, 6 la Fumée

Ex maison GALLET

M. Nicolas **GROS**, 10 le Crot

Ex maison PROKSA



Les travaux rue de l'Eglise - Finition des nouveaux trottoirs



*Les nouveaux arrivants **2016** accueillis lors des vœux de la municipalité en janvier **2017***

RENSEIGNEMENTS UTILES

SECRETARIAT DE MAIRIE

HEURES D'OUVERTURE
AU PUBLIC

Lundi : de 15 h à 17 h
Vendredi : de 15 h à 17 h

Si ces horaires sont incompatibles avec
votre travail, prendre un rendez-vous

CABINET MEDICAL

Médecin généraliste

PINAS Thierry : 03 86 73 02 92

MAIRIE

Téléphone mairie : 03 86 73 64 66
Adresse e-mail : mairie.merry@wanadoo.fr



ALERTER

SAMU	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18

NOS ARTISANS



**COmmUNICATION
GRaPhIQUE**

03.86.73.03.32 / 06.73.39.96.62

www.patrix-communication-graphique.com

ARTISAN MAÇON

M. LAZZARI

RÉNOVATION

COUVERTURE

CARRELAGE

AMÉNAGEMENT DE COMBLES

Tél./Fax : 03 86 73 66 38

6, rue des Huchons - 89110 MERRY la VALLÉE

SIRET 428 688 741 00019 - APE 432V

**DR Multi
Services
Rural** 

*.Création et entretien de parcs et jardins. Clôtures
Abattage et élagage à risque. Préparation de sols
Taille de haies et de fruitiers
Tondobroyage. Gyrobroyage. Traitement / herbicide.
Engazonnement. Scarification*

Le Cros - 89110 MERRY - LA - VALLÉE

Tél./Fax: 03 86 73 03 57

siren : 413 421 819 RM 890